

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2012

FORMATION DES MAÎTRES - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

Mme Amiable, M. Asensi, Mme Bello, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Lecoq, M. Marie-Jeanne, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 3

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir l'obligation de formation, après leur recrutement, des enseignants des établissements d'enseignement technologique.

Il s'agit d'autre part de conserver le rôle des IUFM dans cette formation.